

Il serait salutaire que les décisionnaires puissent tirer crédit de l'édification de cette économie mondiale. Mais la réalité est que la libéralisation du commerce suit les grandes tendances économiques autant qu'elle les précède. Le libre mouvement mondial des capitaux, des investissements et des idées doit éventuellement s'accompagner du libre mouvement de la production et de la distribution.

L'expansion actuelle du réseau d'accords bilatéraux, plurilatéraux et multilatéraux de libre-échange témoigne des efforts des gouvernements nationaux pour gérer des économies de dimensions régionale et mondiale. La politique commerciale servait autrefois à régir les relations commerciales entre les économies nationales, surtout par la négociation de régimes tarifaires. Aujourd'hui, elle consiste plutôt à établir les règles de base d'une économie transnationale dans des domaines qui, auparavant, étaient essentiellement d'ordre interne : normes et réglementations, investissement, politique de concurrence, etc.

De plus, cette expansion du libre-échange a favorisé sa propre compétitivité. Dans un monde où les barrières nationales deviennent autant de blessures auto-infligées, nous sommes tous soumis à des pressions irrésistibles qui nous incitent à suivre le mouvement de la libéralisation des marchés. Les pays qui acceptent le libre-échange pour accroître leur avantage concurrentiel découvrent tout simplement que d'autres se joignent au mouvement par peur de perdre du terrain en termes d'investissement, de technologie et d'accès aux marchés. Il en résulte une sorte de jeu d'échecs global dans lequel les initiatives commerciales bilatérales et régionales viennent renforcer le grand mouvement mondial de libéralisation plus poussée et plus rapide – tout en ayant l'effet cumulatif de faire progresser le libre-échange à l'échelle mondiale. Ce n'est pas un jeu à somme nulle; c'est une dialectique permanente qui produit sa propre croissance dynamique.

Cette impulsion a été en partie donnée par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis [ALE], puis par l'accord trilatéral avec le Mexique. Le but était de faire progresser des dossiers comme le règlement des différends, l'investissement, le commerce des services et les marchés publics – des domaines dans lesquels notre niveau d'intégration économique semblait réclamer un régime de règles et de procédures plus détaillées que ce qui pouvait être obtenu sur la tribune multilatérale du GATT, où les choses évoluent à plus grande échelle mais aussi plus lentement. Mais en recherchant le libre-échange avec nos voisins immédiats, nous voulions faire savoir clairement à nos autres partenaires commerciaux que l'Amérique du Nord était engagée envers un ordre économique international plus ouvert et mieux structuré et que nous étions disposés à laisser derrière les pays qui refusaient de s'orienter dans cette